Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

MODIFICATION PARTIELLE DU MODE D'APPROVISIONNEMENT EN CVM

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom THOMAS Prénom Olivier

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale KEM ONE BALAN

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale THOMAS Olivier, directeur KEM ONE BALAN

RCS / SIRET 5 3 8 6 9 5 0 4 0 0 0 0 3 9 Forme juridique Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a)Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	La rubrique 4718 autorisant le stockage de wagons de CVM est déjà prise en compte dans l'AP du 8 août 1985 modifié. Le volume autorisé de cette rubrique passera de 2421,9 T à 4661,9 T: cette augmentation de capacité est supérieure à plus de une fois le seuil d'autorisation de 50T et soumet donc le projet à un examen au cas par cas (art.R122-2 II du code de l'environnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent dossier a pour objet le projet de modification partielle du mode d'approvisionnement en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) du site de Balan.
La matière première principale de la fabrication de PVC est le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).
Actuellement, le CVM utilisé sur le site de Balan provient principalement des usines Kem One amont (Lavéra ou Fos-sur-Mer). Il est transporté par barge jusqu'à Saint-Fons où il est dépoté puis acheminé par pipe jusqu'aux trois sphères de l'usine de Balan. Ce mode de livraison s'applique environ 98 % de l'année. Lorsque l'alimentation par pipeline ne peut pas être assurée (entretien des écluses, crues du Rhône …), il est possible de basculer sur une alimentation par wagons-citernes.
Aujourd'hui, il est envisagé de modifier le mode d'approvisionnement en CVM qui aura pour conséquence d'augmenter la proportion de CVM acheminé par train, sans augmenter la quantité totale de CVM arrivant sur le site.
La rubrique ICPE 4718 autorisant le stockage de wagons de CVM doit être mise à jour afin de prendre en compte le fait que des wagons de CVM seront considérés comme des réservoirs mobiles quasi-permanents (selon la circulaire du 17/07/2008): seul le volume autorisé de la rubrique est modifié mais il reste identique à celui actuellement décrit dans la "nature de l'installation" de l'AP. Ce changement ne reflète cependant pas une augmentation de volume dans la réalité.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Cf paragraphe 4.1

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce projet n'implique pas de phase travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à réceptionner à Balan des trains en provenance de notre partenaire selon les modalités suivantes :
Un train sera réceptionné par semaine, ce qui représente 16 wagons de 56 tonnes de CVM. La livraison des wagons pleins et la reprise des wagons vides se feront le même jour à horaire fixe, ce qui laissera 7 jours pour décharger chaque rame.
Le complément en CVM se fera via le pipe de St Fons qui reste alimenté exclusivement par barges tel qu'actuellement

L'augmentation du nombre de wagons dépotés annuellement n'entraînera pas de modifications techniques sur le fonctionnement de l'installation de dépotage des wagons de CVM mais impliquera quelques changements organisationnels concernant la circulation des wagons sur le site et leur dépotage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet relève d'une modification non substantielle au sens de l'article L.181-14 du code de l'environnement puisqu'il ne rentre pas dans les critères définis à l'article R.181-46 - I . En effet, l'analyse des modifications, des dangers et l'étude des impacts potentiels sur l'environnement permettent cette conclusion.
Ce projet fera l'objet d'un porté à connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Sans Objet	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

KEM ONE Balan
258 Route de St Maurice
01360 BALAN

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 5 ° 0 9 ' 5 9 " 77 **Lat.** 4 5 ° 8 4 ' 1 7 " 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'autorisation d'exploiter deux unités de fabrication de PVC (et donc de dépoter du CVM) est issue de l'Arrêté Préfectoral du 08 août 1985 modifié.

Dans le cadre du projet, l'installation physique de dépotage de wagons de CVM n'est pas modifiée. Seule l'utilisation de cette installation est modifiée.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT approuvé le 30/05/2012. Le projet sera réalisé dans la zone grisée du PPRT PPR Inondations du Rhône - Commune de Balan, approuvé le 20/12/2018. Le projet sera réalisée dans une zone non concernée par un aléa défini par ce plan.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	L'usine Kem One de Balan est référencée dans la base de donnée BASOL, sous le numéro : 01.0016
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche de la plateforme est la ZSC "Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône de Jons à Anthon" située à 1,5 km au Sud de la plateforme et non susceptible d'être affectée par le projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche de la plateforme est le périmètre de protection de l'Eglise Notre-Dame des Marais de Montluel situé à 2,4 km à l'Ouest de la plateforme et non susceptible d'être affecté par le projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les risques liés à la réalisation de ce projet ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conclu, par la valorisation MMR d'une barrière de sécurité existante, à l'absence d'impact du projet sur la carte des aléas tous effets confondus du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet augmentera le trafic de trains de CVM qui passera de 6 par an à 1 par semaine. Le trafic ferroviaire de Kem One, représentera moins de 0,15 % du trafic de l'axe Lyon-Ambérieu : l'impact du projet sur le trafic ferroviaire est donc considéré comme négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les postes de dépotage sont équipés de raccords secs TODO qui permettent la connexion/déconnexion rapide et sans fuite des bras de dépotage. L'augmentation de la fréquence de dépotage de wagons n'aura donc pas d'impact sur les rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Sans-objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

Sans-objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans-objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des caractéristiques du projet et notamment de son absence d'impact sur la carte des aléas du PPRT et du fait qu'il n'implique pas, dans la réalité, d'augmentation de volume de CVM présent sur le site, la mise en œuvre de ce projet ne nous parait pas susceptible d'avoir un impact notable sur l'environnement et la santé humaine.

De ce fait, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous parait pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à BALAN le, 17/06/2019

Signature